



COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ  
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 17 OCTOBRE 2018

Membres électeurs: 52  
Membres électeurs présents : 32  
Pouvoirs : 4  
Membres électeurs votants : 36  
Vote : - Pour : 36  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

**Délibération N° 2018/13**  
**APPROBATION DE LA STRUCTURE DU NOUVEAU**  
**PLAN OPÉRATIONNEL DE LUTTE CONTRE LES INVASIVES (POLI) 2019- 2022**

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer.;
- VU les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté préfectoral n°2018-855/SG/DRECV du 18 mai 2018 ;
- VU le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'agir contre les espèces invasives pour atteindre l'objectif général de préservation de la biodiversité

**ADOpte** la structure du Plan Opérationnel de Lutte contre les Invasives (POLI) 2019-2022 en 4 axes :

- Axe 1 : prévenir les nouvelles invasions d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire réunionnais**
- Axe 2 : Lutter pour préserver les milieux naturels et espèces prioritaires**
- Axe 3 : Innover et échanger pour améliorer l'action durablement**
- Axe transversal : Conditions de bonne réalisation**

**APPROUVE** la motion suivante :

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité souhaite la mobilisation de tous les acteurs (politiques, économiques et société civile) de La Réunion autour de quatre priorités :

1. prévention dont un renforcement de la réglementation et de son application ;
2. priorisation de la lutte sur des espaces définis collectivement ;
3. poursuivre l'innovation pour améliorer l'efficacité de l'action ;
4. veiller à la cohérence entre le POLI et les autres démarches.

Saint-Denis, le 24 janvier 2019  
Le président du  
Comité de l'eau et de la biodiversité,